

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/abfe94d6-4dc7-421f-8e2d-ccfe306fdbf1>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/abfe94d6-4dc7-421f-8e2d-ccfe306fdbf1> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Targues Isabelle](#)

Date de soutenance : 05-07-2017

Directeur(s) de thèse : [Molfessis Nicolas](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit privé \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit privé

Classification : Droit

Mots-clés libres : Obligations conventionnelles, Contrats de droit commun, Conventions de divorce, Conséquences du divorce, Ordre public familial, Ordre public de protection, Judiciarisation, Homologation, Liberté individuelle

Mots-clés :

- Conventions de divorce - France
- Obligations (droit)
- Contrats - France
- Ordre public
- Droits extra-patrimoniaux

Résumé : Le phénomène de conventionnalisation du droit de la famille, plus précisément le rôle assigné à la volonté individuelle lors d'un divorce se développe de manière exponentielle. Les sources des obligations conventionnelles étant multiples, il convient de définir les éléments qui les composent. Le contrat ne constitue pas l'unique source des obligations conventionnelles. Cette catégorie doit comprendre l'ensemble des actes juridiques conventionnels. Ceux-ci se définissent comme des manifestations de volonté produisant des effets de droit. En droit du divorce, nombreux sont les accords de volontés que les époux peuvent conclure afin de régler les conséquences patrimoniales et extra-patrimoniales de leur rupture. Cette place croissante, accordée par la loi aux volontés individuelles dans l'aménagement des conséquences du divorce, invite à s'interroger sur la qualification des accords conclus par les époux. L'étude des obligations conventionnelles nées du divorce permet de démontrer que des contrats de droit commun s'épanouissent dans le droit du divorce et que parallèlement des conventions du divorce, caractérisées par l'intervention du juge, se développent en marge des principes issus du droit des contrats. En définitive, dans un contexte où est promue la liberté individuelle, les contrats de droit commun constituent un instrument privilégié pour des époux qui souhaitent organiser les conséquences patrimoniales de leur rupture. Cependant, l'ordre public familial inhérent au domaine extra-patrimonial persiste. À ce égard, il faut souligner que la théorie générale des obligations n'a pas vocation à mettre en péril l'état des personnes qui par nature doit demeurer indisponible.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star
Identifiant : 2017PA020023
Type de ressource : Thèse

